

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
27 mars 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *SL*  
INITIALES DU PRÉSIDENT *HM*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en virtuel, le mercredi **27 mars 2024** à compter de **18 h30**.

**PRÉSENCES :**

Membres parents : René Villeneuve, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay, Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mélanie Saumure

Membres de la communauté : Marc Pérusse, Katherine Sarrazin, Gilles Morisset

Absences : Mireille Régimbald, Micheline Marcotte Boucher, Paul Loyer, Marie-France Joanisse,

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint et Service des ressources informatiques, clientèle et transports, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Marie-Andrée Marquis, coordonnatrice, Service des ressources éducatives.

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C375-0327 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucune parole au public

**C376-0327 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES  
RESSOURCES**

À la suite d'une question sur les montants disponibles pour les mesures 15051 et 15052, on répond que, pour la mesure 15051, il est probable de recevoir un montant supérieur pour 2024-2025 à celui de cette année qui est d'environ 1,1 M. En ce qui a trait à la mesure 15052, on prévoit recevoir un montant similaire à celui de cette année soit environ 650 000 \$. Suite à une intervention, on précise que des mesures seront mises en place afin d'assurer la pérennité des projets concernant le service d'accueil et de francisation.

On demande ce que représente 69,06 ETC. On répond que les ETC sont calculés sur la base d'un salaire moyen de 50 000 \$/an ce qui représenterait un montant estimé de 3.5 M \$ ou un peu plus. Il est noté que les chiffres mentionnés le sont sous toutes réserves.

On demande s'il y a possibilité d'utiliser le montant du volet 2 de la mesure 15158 pour des besoins autres que ceux présentés et qui seraient prioritaires. On répond que le montant dépensé doit être en lien avec la description de la mesure. Les membres sont d'accord avec l'offre d'un outil promotionnel aux employés du CSSD reflétant les valeurs et l'image de marque, mais on questionne la proposition soumise qui est sous la forme d'un bloc anti-stress. Une autre forme d'outil promotionnel sera envisagée à partir de propositions des directions d'établissement.

**CONSIDÉRANT** que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de répartition des ressources;

**IL EST PROPOSÉ** par Anne-Marie Loiselle d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

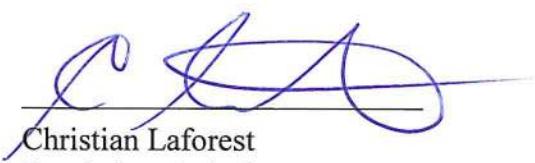
**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
27 mars 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *CL*  
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

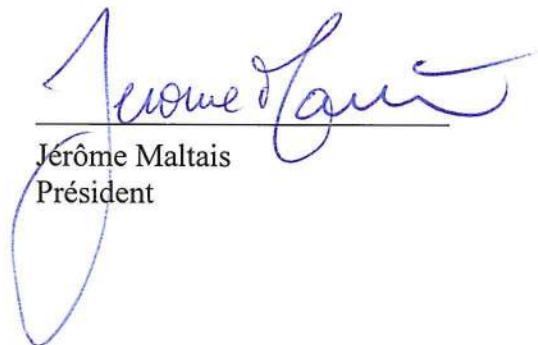
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Gilles Morisset de mettre fin à la séance. Il est 19h11.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest  
Secrétaire général



Jérôme Maltais  
Président